

les pluies acides se poursuivront, de même que nos efforts pour réduire les émissions canadiennes de soufre.

Nous devons continuer d'apporter une attention spéciale à notre politique énergétique. L'adoption du Programme énergétique national nous a permis de mettre en place les moyens d'atteindre nos objectifs nationaux, soit l'autosuffisance énergétique et l'accroissement de la propriété canadienne. Il fait désormais partie intégrante des plans à long terme des sociétés énergétiques, grandes et petites. Le Programme d'encouragement du secteur pétrolier favorise, pour sa part, l'exploitation de nouvelles sources d'approvisionnement et l'accroissement de la propriété canadienne. Le gouvernement demeure fermement résolu à poursuivre son Programme énergétique national en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Il présentera en outre un projet de loi visant à confirmer l'entente énergétique Canada-Nouvelle-Écosse, qui permettra l'exploitation à grande échelle des ressources gisant au large de la côte est du Canada.

### III. Association en vue de la reprise

Au début de la crise, la récession et les taux élevés d'inflation ont sapé notre sentiment de solidarité collective. Chacun des grands partenaires sociaux cherchait à blâmer l'autre pour la détérioration de l'économie. Par la suite, les Canadiens ont toutefois reconnu que, pour renverser le courant, ils devaient renoncer aux rivalités d'antan et travailler ensemble à rétablir la croissance et la prospérité. Ce nouvel esprit de collaboration a déjà donné des résultats tangibles, entraînant une brusque réduction de l'inflation, une relance de la croissance et de meilleures perspectives d'emploi. Mais il faut encore davantage.

Le ministre des Finances a déjà entrepris une nouvelle série de consultations économiques avec les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires économiques. Faisant fond sur cette initiative, le gouvernement se propose d'instaurer des mécanismes de consultation plus permanents. Des conférences sur les perspectives économiques seront convoquées régulièrement. Elles réuniront des représentants des syndicats, des entreprises, du gouvernement et d'autres parties intéressées pour échanger leurs points de vue sur les perspectives d'avenir, constituer une banque de renseignements et améliorer les fondements de la coopération. Un nouvel office de développement industriel régional, coprésidé par un représentant des syndicats et un porte-parole des entreprises, sera chargé de donner des conseils pratiques sur la meilleure façon de mettre en œuvre la politique industrielle du gouvernement.

De concert avec ses autres partenaires économiques, le gouvernement s'efforcera en outre de consolider les gains retirés du programme des 6 et 5 p. 100 depuis sa mise en œuvre, en juin 1982.

Tout en stimulant la création d'emplois, le gouvernement pratiquera une politique fiscale qui contiendra, puis réduira le déficit fédéral à mesure que la reprise s'intensifiera. Il veillera de même à ce que les prix réglementés ne dépassent pas les autres prix.

Après avoir longuement consulté le secteur privé et les provinces, le gouvernement proposera une nouvelle politique de concurrence afin d'amener les forces du marché à contribuer à une lutte permanente contre l'inflation. Le projet de loi rajouera les dispositions relatives à la conspi-

ration, au monopole et à la fusion, et favorisera les intérêts des consommateurs et de la petite entreprise en libéralisant davantage le marché. Des amendements permettront par ailleurs aux consortiums d'être compétitifs sur les marchés d'exportation et dans leurs soumissions pour des projets de développement.

Pour imaginer de nouveaux moyens qui permettraient au mouvement des caisses populaires et des coopératives d'augmenter sa contribution à l'économie, le gouvernement favorisera la création d'un groupe de travail. Ce groupe aura pour mission de déterminer comment les coopératives peuvent unir leurs forces à celles des secteurs privé et public pour jouer un rôle plus important dans les secteurs des pêches, des communications, de l'industrie de transformation et du commerce international.

### Invitation aux syndicats

Les syndicats ont été et devraient demeurer des partenaires de plein droit dans le processus de la reprise économique. Les travailleurs méritent une juste part des avantages de la relance et devraient obtenir une voix égale au chapitre dans le règlement de questions comme le changement technologique et l'amélioration de la productivité.

L'expérience de l'Amérique du Nord, de l'Europe et du Japon démontre que l'accroissement de la productivité est affaire de coopération, et non de coercition pour soutirer plus de travail à moindre salaire. L'accroissement de la productivité ne peut être le fruit que d'une gestion progressiste, soutenue par des techniques novatrices et le bon moral des employés. Elle est la principale garantie à long terme d'une augmentation réelle des salaires payés aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le gouvernement créera un ensemble de prix pour reconnaître le rôle des entreprises, des syndicats et des particuliers dans la croissance de la productivité et de la compétitivité du Canada.

Les nouvelles techniques nous offrent un réel espoir d'améliorer la qualité de nombreux emplois monotones et dangereux. Les titulaires de ces emplois font d'ailleurs bon accueil aux nouvelles techniques lorsqu'elles sont introduites avec sagesse et doigté pour rehausser la sécurité du milieu et des travailleurs. Des crédits seront affectés au ministère du Travail pour lui permettre de financer des recherches sur les effets des changements technologiques et assurer des échanges d'information entre gestionnaires et travailleurs.

Le gouvernement a travaillé de concert avec les représentants du monde syndical et du patronat à la mise sur pied d'un nouveau centre pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi. Concilier les avantages de la technologie avec les besoins des travailleurs sera l'une des principales tâches de ce centre. Les consultations sur la création du centre s'achèvent et elles sont liées à des efforts pour améliorer la prévision et la planification des futurs besoins du marché du travail.

Le présent gouvernement est d'avis que le respect et le renforcement des droits des travailleurs est parfaitement compatible avec l'accroissement de la productivité, et que l'un ne va pas sans l'autre.

Pour bien produire, il est essentiel de travailler dans un milieu propice et sécuritaire. Des modifications seront